



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

Délibération du Conseil Municipal N°2021-007

DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE NOMINATION DES RUES DE LA COMMUNE DEMANDE DE SUBVENTION

Séance du : 09 Février 2021

Date de convocation : 02 Février 2021

L'an deux mille vingt et un et le neuf février, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 11

Nombre de votes : 11

Présents : PIC Jean-Pierre, PIQUEMAL Michel, JACOB Roland, MATHON Sylvie, FAUST Alain, FERRIER Nathalie, FERRIER Stéphane, GILBERT Hervé, ONOL LANG Per, SIONNET Anthony.

Pouvoir de : SIONNET Philippe à PIC Jean-Pierre,

Absent : SIONNET Philippe,

Secrétaire de séance élu : FAUST Alain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu, la délibération 2020-043 du Conseil Municipal de La Grave concernant la mise en place de l'adressage et de la numérotation des voies,

Le conseil municipal délibère sur l'achat des fournitures et matériel pour la mise en place des noms des rues et des voies ainsi que la numérotation des habitations.

Le matériel (panneaux et plaques) seront posés par les services technique du SIVOM de La Grave et Villar d'Arène.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- Le projet,
- Le plan de financement des achats de fournitures

Montant du Projet

27 025.00 € HT

Financement du projet : achat des fournitures pour la dénomination et numérotation des voies

- Département Hautes-Alpes	10 %	2 702.50 €
- Région PACA	30 %	8 107.50 €
- Etat	30 %	8 107.50 €
- Autofinancement communal	30 %	8 107.50 €

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel du projet;
- Donne mandat à Mr Jean-Pierre PIC, Maire de la commune, ou à un adjoint, pour instruire le dossier et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet ;
- S'engage à respecter le code des marchés publics.

Délibération adoptée

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture :
Date affichage :

